

Bulgarie

Place du tourisme dans l'économie

Le tourisme a joué un rôle important dans la transition économique qu'a récemment connue la Bulgarie. En 2010, le tourisme représentait 10.3 % du PIB, soit un recul important par rapport aux 17.1 % enregistrés en 2006. Le secteur emploie 4 % de la population active.

Au cours des 11 premiers mois de 2011, 6.1 millions d'arrivées de touristes étrangers ont été recensées, soit une hausse de 4.5 % par rapport à l'année précédente. Selon les chiffres de l'OMT, le pays a enregistré 8.4 millions d'arrivées de visiteurs étrangers en 2010, excursionnistes compris, soit +6.4 % par rapport à 2009. Les cinq principaux pays émetteurs en 2010 étaient la Roumanie, la Grèce, la Turquie, l'Allemagne et l'ex-République yougoslave de Macédoine. Ces cinq pays représentaient 56 % des visiteurs étrangers.

En 2010, les revenus du tourisme international atteignaient 3.571 milliards USD, chiffre en progression de 3.8 % par rapport à l'année précédente. La Bulgarie comptait cette même année 3 500 unités d'hébergement (dont près de la moitié étaient des hôtels ou établissements assimilés) offrant 245 000 lits, nombre légèrement inférieur à celui enregistré en 2009.

Organisation du tourisme

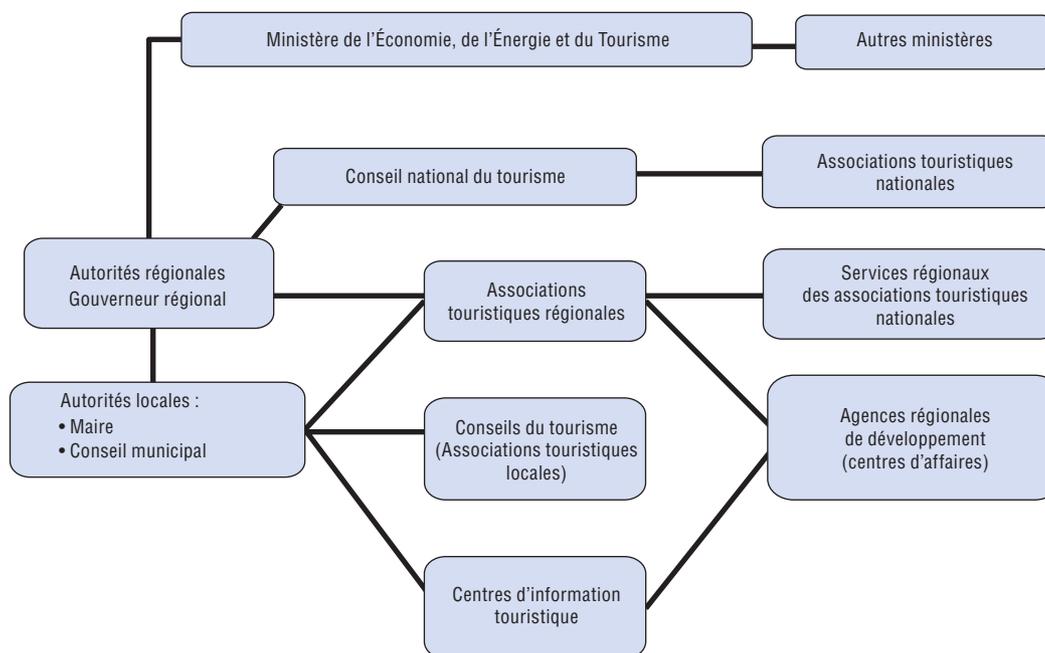
Le ministère bulgare de l'Économie, de l'Énergie et du Tourisme est chargé d'appliquer la politique touristique et de coordonner les activités d'autres ministères et institutions (graphique 4.41). Ses principales responsabilités en matière de tourisme sont les relations internationales, la réglementation du secteur, le développement de produits touristiques, l'assistance aux organismes touristiques régionaux, locaux et sectoriels, le marketing et la publicité au plan national, enfin la conduite des études de marché, des analyses de marché et prévisions dans le domaine du tourisme.

Le Conseil national du tourisme, qui relève du ministère de l'Économie, de l'Énergie et du Tourisme, fait office d'organe consultatif public. Il a pour mandat d'appuyer la mise en œuvre de la politique touristique nationale. Ses membres sont des représentants des ministères et institutions associés au tourisme, des représentants d'associations touristiques nationales, régionales, locales et sectorielles, des membres d'associations d'entreprises de transport aérien, terrestre et par voie d'eau, enfin des représentants d'associations nationales de consommateurs.

Le Conseil remplit les missions et fonctions suivantes :

- approuver l'aide financière de l'État à l'appui du marketing touristique (notamment la campagne annuelle de promotion touristique nationale), et coordonner son exécution ;
- analyser les retombées des opérations de promotion ;

- formuler des recommandations relatives aux programmes de développement du tourisme mis en place, et proposer des mesures visant à rehausser la qualité des services touristiques du pays ;
- formuler des observations sur les projets de réglementations influant sur l'offre d'activités touristiques ;
- examiner les questions associées aux infrastructures touristiques, aux investissements étrangers dans le secteur, à la réalisation des programmes d'affrètement et à la protection des consommateurs.

Graphique 4.41. **Bulgarie : organigramme des organismes de tourisme**

Source : OCDE, d'après le ministère de l'Économie, de l'Énergie et du Tourisme, 2012.

Budget du tourisme

En 2010, le budget national du tourisme atteignait 6.76 millions BGN, somme à laquelle s'ajoutait une enveloppe de 3.4 millions BGN allouée au marketing touristique. Le ministère de l'Économie, de l'Énergie et du Tourisme a reçu 32.7 millions EUR pour financer les opérations associées au tourisme, et 4.9 millions EUR de l'Union Européenne dans le cadre du Programme opérationnel pour le développement régional pour la période 2007-13.

Politiques et programmes liés au tourisme

Stratégie touristique à moyen et long termes

En avril 2009, le Conseil des ministres a adopté une Stratégie nationale pour le développement durable du tourisme en Bulgarie (2009-2013), dont les objectifs stratégiques sont les suivants :

- améliorer l'image de marque de la destination Bulgarie sur le marché mondial du tourisme ;
- améliorer les infrastructures touristiques aux niveaux national, régional et municipal ;

- appliquer les normes internationales et les bonnes pratiques européennes ; concevoir des produits innovants ; faire appel aux hautes technologies ; et valoriser les ressources humaines dans le secteur du tourisme ;
- préserver, protéger et améliorer la qualité des ressources touristiques actuelles.

Fin 2009, le Conseil des ministres a adopté un Plan stratégique pour le développement du tourisme culturel bulgare, qui définit une approche uniforme pour évaluer et gérer le patrimoine historique, culturel et naturel national.

Cadre législatif et réglementaire

La loi sur le tourisme est en cours d'amendement pour mise en conformité avec la Directive européenne de 2006 relative aux services. La législation s'appliquant au tourisme comporte des dispositions qui prévoient : un système unifié d'information touristique, le classement des établissements d'hébergement, chalets touristiques, entreprises de restauration et prestataires de loisirs, ainsi que des ordonnances couvrant les plages, les assurances, les voyagistes et agents de voyage, les pistes de ski et diverses professions du tourisme comme les guides de montagne, les barmans et les cuisiniers. D'autres lois, comme celles relatives à la fiscalité, s'appliquent au tourisme mais relèvent de la compétence d'autres ministères.

Depuis 2010, le ministère de l'Économie, de l'Énergie et du Tourisme prévoit des modifications au cadre législatif. Le nouveau projet de loi sur le tourisme stipule notamment les changements suivants :

- la création de l'Office bulgare du tourisme, sous forme d'entreprise d'État chargée de conduire les opérations de marketing touristique ; son Conseil d'administration devrait comporter des représentants des organisations professionnelles d'hôteliers et de voyagistes ;
- l'octroi d'un statut spécial aux régions touristiques et à leurs organismes de gestion, conformément à la nouvelle loi, et la participation des administrations publiques du niveau locale et des associations touristiques locales et régionales ; les organismes régionaux de gestion du tourisme programmeront leurs propres activités de promotion (marketing et image de marque de la région, développement de produits, prestation de services touristiques et coordination régionale), pour lancer les marques et les produits touristiques régionaux ; les organismes de gestion seront essentiellement financés par les recettes de la taxe touristique ;
- la réglementation des professions de guide touristique, de guide de montagne et de moniteur de ski, dont il est prévu qu'elle sera appliquée par les associations professionnelles et sectorielles.

Compétitivité, durabilité écologique et responsabilité environnementale

La Stratégie nationale pour le développement durable du tourisme en Bulgarie (2009-13) constitue un document fondamental.

La première priorité stratégique consiste à diversifier les produits touristiques nationaux, à rehausser la qualité des services et à protéger les droits des consommateurs. Aussi des mesures sont-elles prévues pour améliorer l'environnement touristique dans les lieux de villégiature et les zones peuplées, et accroître le pourcentage d'établissements touristiques susceptibles d'offrir des services tout au long de l'année.

Un autre axe d'intervention prioritaire consiste à mettre en œuvre des technologies économes en énergie et des mesures d'efficacité énergétique dans le secteur du tourisme ; il s'agit également de faire davantage appel à l'énergie solaire dans le but spécifique d'améliorer la durabilité écologique des ressources touristiques. Cette approche comportera les mesures suivantes :

- encouragement à l'utilisation de systèmes d'innovation efficaces et de sources d'énergie renouvelables ;
- application de bonnes pratiques, et incitations des établissements d'hébergement à réaliser de nouveaux investissements dans l'énergie et l'écogestion;
- élaboration de programmes et de mesures visant à favoriser un développement durable par l'utilisation de technologies économes en énergie et respectueuses de l'environnement dans les bâtiments et dans la gestion des sites touristiques ;
- recours à des technologies et des systèmes respectueux de l'environnement, et application aux services d'hébergement des normes de qualité européenne (EMAS, ecolabel européen);
- utilisation des zones naturelles protégées comme moyen d'assurer le développement durable du tourisme ;
- réduction de la consommation d'énergie (dans les systèmes de climatisation et de chauffage par exemple) ;
- contrôle de la qualité de l'air et de l'eau, et mise en place d'un système de gestion durable des déchets.

L'un des objectifs de la stratégie nationale est la conservation et la valorisation des ressources touristiques, qu'elles soient naturelles ou artificielles. Un plan d'action prévoit l'adoption d'une démarche de tourisme durable, la gestion efficace des zones protégées, le maintien de nombreuses activités récréatives au sein des écosystèmes et des paysages, et le suivi de l'impact du tourisme sur la diversité biologique.

Ressources humaines

La Stratégie nationale définit le tourisme comme un facteur essentiel du développement du marché du travail, et propose que la formation professionnelle de la main-d'œuvre soit assurée par des spécialistes du secteur. Deux objectifs sont définis dans ce domaine :

Amélioration de la productivité et de la compétitivité :

- mettre en pratique d'autres méthodes de formation et d'enseignement – à distance, multimédia, formation interactive ;
- encourager les employeurs du tourisme à investir davantage dans la formation professionnelle et à organiser des programmes intégrés de formation continue ;
- améliorer la formation au tourisme au sein des petites et moyennes entreprises dans les régions moins peuplées ;
- recourir à des modalités d'emplois flexibles ;
- mettre en place des programmes de formation tout au long de la vie, et développer les bonnes pratiques dans le domaine des services touristiques et des activités du secteur ;
- réexaminer les conditions de délivrance de la carte verte (permis de travail) applicables aux travailleurs étrangers.

Rehausser la qualité de la formation et de l'enseignement dans une économie de la connaissance :

- utiliser les technologies de communication modernes dans le secteur du tourisme ;
- améliorer la qualité et les qualifications professionnelles des employés du secteur à tous les niveaux, par exemple dans le domaine des services, du marketing et de la gestion ;
- assurer le suivi du système de formation et de qualification du personnel, et mettre en place des mécanismes de partenariats durables entre les formateurs et les entreprises ;
- synchroniser les procédures de délivrance des permis de travail destinés aux personnels étrangers employés par les voyagistes et les agences de voyage bulgares, pendant la saison touristique.

Profil statistique

Tableau 4.240. **Bulgarie : tourisme interne avec nuitée(s)**

	Unité	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de séjours avec nuitée(s) ¹	Milliers	2 232	2 582	2 799	2 443	2 328
Nombre de nuitées(s)	Milliers	5 467	6 059	6 493	5 900	5 696

1. Nombre total d'hôtes en établissements d'hébergement.

Sources : Ministère de l'Économie, de l'Énergie et du Tourisme, Banque nationale, Office statistique de la Bulgarie.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932728149>

Tableau 4.241. **Bulgarie : tourisme récepteur – arrivées internationales et recettes**

	Unité	2006	2007	2008	2009	2010
Total arrivées internationales	Milliers	7 499	7 726	8 533	7 873	8 374
Cinq principaux marchés						
<i>Roumanie</i>	Milliers	1 117	1 541	1 769	1 399	1 445
<i>Grèce</i>	Milliers	649	868	881	924	1 018
<i>Allemagne</i>	Milliers	664	692	760	898	853
<i>Ex-République yougoslave de Macédoine</i>	Milliers	713	241	323	310	410
<i>Fédération de Russie</i>	Milliers	218	249	297	296	390
Recettes voyages internationaux	Millions USD	2 612	3 713	4 203	3 728	3 571
Recettes transport de voyageurs internationaux	Millions USD	705	468	546	497	626

Sources : Ministère de l'Économie, de l'Énergie et du Tourisme, Banque nationale, Office statistique de la Bulgarie.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932728168>

Tableau 4.242. **Bulgarie : tourisme émetteur – départs internationaux et dépenses**

	Unité	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de voyages touristiques ¹	Milliers	4 180	4 515	5 727	4 993	3 676
Dépenses voyages internationaux	Millions USD	1 478	1 880	2 291	1 750	1 232
Dépenses transport de voyageurs internationaux	Millions USD	621	262	291	200	226

1. Nombre total de touristes passant au moins une nuit.

Sources : Ministère de l'Économie, de l'Énergie et du Tourisme, Banque nationale, Office statistique de la Bulgarie.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932728187>

Tableau 4.243. **Bulgarie : entreprises du tourisme**

	Unité	2006	2007	2008	2009	2010
Hébergements pour visiteurs	Établissements	2 887	3 300	3 217	3 533	3 540
<i>dont</i> : hôtels et établissements assimilés	Établissements	1 348	1 526	1 646	1 784	1 823
Agences de voyage et autres services de réservation	Établissements	180	360	1 980	2 162	2 314

Sources : Ministère de l'Économie, de l'Énergie et du Tourisme, Banque nationale, Office statistique de la Bulgarie.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932728206>

Tableau 4.244. **Bulgarie : autres indicateurs économiques**

	Unité	2006	2007	2008	2009	2010
Solde du tourisme/PIB ¹	%	3.9	5.2	4.5	4.1	5.1
Ouverture du tourisme/PIB ²	%	17.1	16.0	14.9	11.3	10.3

1. Le solde du tourisme est la différence entre les dépenses du tourisme récepteur et celles du tourisme émetteur.

2. L'ouverture du tourisme est égale à la somme des dépenses du tourisme récepteur et celles du tourisme émetteur.

Sources : Ministère de l'Économie, de l'Énergie et du Tourisme, Banque nationale, Office statistique de la Bulgarie.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932728225>



Extrait de :
OECD Tourism Trends and Policies 2012

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/tour-2012-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Bulgarie », dans *OECD Tourism Trends and Policies 2012*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/tour-2012-44-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.